



## **BOUST – Compte-rendu du 14 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal de Boust a décidé :

- de signer la Convention Territoriale Globale avec la caisse d'allocations familiales de la Moselle qui remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec les communes en matière de petite enfance et jeunesse.
- d'accepter la convention de location communale du local situé au 59B rue du Général de Gaulle en faveur de Mme BIVER afin d'y créer un point de vente biscuit et boulangerie.
- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers (consultable en mairie).
- D'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCCE relative aux travaux d'enfouissement des réseaux rue du Moulin et rue des Jardins.
- D'accepter les conventions signées avec la MATEC afin : de renouveler la conduite d'eau de refoulement principale et la conduite de distribution d'eau potable de la rue des Romains ainsi que l'extension de réseau d'eau potable du lotissement sous les Vergers et renouveler le réseau rue des Jardins.
- De valider le versement du 2<sup>ème</sup> appel à contribution du SIVU ECLOS d'un montant de 35 884 €.
- De confirmer l'achat d'un tracteur avec lame neige et tondeuse arrière pour un montant de 24 780 €.
- De valider le contrat et le règlement de la location des vestiaires football situés au 30 RD 56 et de fixer le montant de la location à 100,00 € pour les Boustois et 150,00 € pour les non-résidents.
- D'accepter les décisions modificatives au budget général.
- D'autoriser les travaux de sondages et d'essais de sol de l'Eglise Saint Maximin et d'accepter les devis des sociétés *Compétence Géotechnique* pour un montant hors taxe de 6 354,02 € et *EUROVIA* pour un montant hors taxe de 16 166,60 €.
- D'approuver l'avenant n°1 se rapportant au contrat de délégation du service public d'eau potable avec Véolia Eau.

